



**FENIE BROSSETTE S.A**  
**Société Anonyme au Capital de 143.898.400 DH,**  
**Siège Social : 284, Bd. Zerktouni - Casablanca**  
**R.C. : Casablanca n°865**

**RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**LUNDI 28 JUIN 2021 A 10H**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes, déclare approuver sans réserve les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:**

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 697 actions représentant 69,82 % du capital social,**
- **1 004 697 votes valablement exprimés dont 1 004 697 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes et les opérations accomplis par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et leur donne quitus plein, entier et sans réserve pour la gestion des affaires sociales durant cet exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:**

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 697 actions représentant 69,82 % du capital social,**
- **1 004 697 votes valablement exprimés dont 1 004 697 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 qui s'élève à -21.528.724,35 MAD en report à nouveau, ce dernier s'établit ainsi à -157.362.192,27 MAD.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:**

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 697 actions représentant 69,82 % du capital social,**
- **1 004 697 votes valablement exprimés dont 1 004 697 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes modifiée et complétée par la loi 20/05 et la loi 78/12, approuve les opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:**

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 697 actions représentant 69,82 % du capital social,**
- **1 004 697 votes valablement exprimés dont 1 004 697 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, en application des termes de l'article 25 des statuts, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 450.000,00 MAD pour l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:**

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 697 actions représentant 69,82 % du capital social,**
- **1 004 697 votes valablement exprimés dont 1 004 697 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Denis GAUTHIER-SAUVAGNAC de son poste d'administrateur et le remercie pour les efforts accomplis durant son mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:**

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 697 actions représentant 69,82 % du capital social,**
- **1 004 697 votes valablement exprimés dont 1 004 697 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme le Cabinet KPMG en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de trois exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale délègue les pouvoirs à Monsieur le Président pour la fixation de sa rémunération.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:**

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 697 actions représentant 69,82 % du capital social,**
- **1 004 697 votes valablement exprimés dont 1 004 697 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes:**

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1 004 697 actions représentant 69,82 % du capital social,**
- **1 004 697 votes valablement exprimés dont 1 004 697 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**